



Prêt relais arrivant à échéance

Par Visiteur

Bonjour

en fevrier 2007 suite au deces de notre fils on a mis notre bien en vente et contracté un prêt relais de 350000 euros , notre bien fut estimé à 450000 maintenant à 380000, la banque n'a jamais cherché a rentrer en contact, nous avons envoyé des recommandés pour demander une prolongation, j'ai reçu un simple courrier nous disant que la prolongation est refusée, et devons rembourser les 380000 euros au 31 janvier, j'ai contacté l'afub, écrit au médiateur, aucunes réponses ce jour

la seule réponse c'est qu'il ont debité mon compte courant de 380000 euros, que se passe t'il si on n'arrive pas à vendre, quel bien nous seras pris? car ma maison actuelle je ne peux pas la perdre, c'est là que mon fils repose, je pense aux frais, j'en suis malade, merci de me renseigner cordialement

je tiens à préciser que je n'ai reçu aucuns courrier de la bnp en recommandé à ce jour, je suis débiteur de 380000 euros sur mon compte avec tout ce que celà représente, prélèvements eetc!!!!

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Effectivement votre situation est des plus problématiques.

La seule solution envisageable est de saisir le Tribunal d'instance afin de demander un échelonnement de la dette.

Cependant cette décision est laissée à sa libre appréciation et de ce fait il est possible qu'il opte plutot pour une vente de l'un de vos deux biens.

Dans ce cas la meilleure solution serait baisser le prix de votre maison à vendre car en cas de saisie vente le prix risque d'être bien inférieur à celui escompté et de ce fait de ne pas vous permettre de rembourser votre dette.

Cordialement